|  |  |
| --- | --- |
|  | Initiatives innovantes des collectivités françaises pour la préservation de la biodiversité :  Recueil d’exemples illustratifs |

# NOTICE

Le Comité français de l’UICN – Union Internationale pour la Conservation de la Nature, réalise une étude visant à identifier les initiatives innovantes pouvant être mobilisées et déployées par les collectivités territoriales françaises, tout échelon confondu et syndicats mixtes compris, pour agir en faveur de la préservation de la biodiversité.

**Dans un premier temps, les leviers d’action dont les collectivités françaises disposent,** **et** **qui semblent aujourd’hui les plus pertinents, les plus intéressants et les plus importants à développer pour renforcer leur implication en faveur de la biodiversité (pratiques/actions/outils innovants, existants mais non utilisés ou pas assez, présentant des potentiels de développement importants, etc.) ont été identifiés.**

**Le questionnaire que nous vous adressons a pour objectif d’identifier des initiatives innovantes pour les illustrer.**

**Leviers d’action identifiés** *(pour plus de précisions se reporter au tableau en page suivante)***:**

* Mise en œuvre de projets de territoire intégrés fondés sur le capital naturel du territoire
* Acquisition, structuration, mutualisation, mise à disposition et valorisation des connaissances liées à la préservation de la biodiversité et à ses enjeux
* Formation et sensibilisation des différents publics cibles aux enjeux de la biodiversité
* Instances et outils de gouvernance territoriale, de concertation et de dialogue
* Partenariats
* Mise en œuvre collégiale des plans, politiques, programmes et stratégies en faveur de la biodiversité
* Outils de management améliorant la transversalité et le « décloisonnement » interservices
* Ecoconditionnalité/Bioconditionnalité des aides publiques
* Intégration de la biodiversité dans la commande publique
* Identification puis réduction/suppression des aides publiques dommageables à la biodiversité
* Paiements pour préservation de services écosystémiques
* Marchés verts
* Crowdfunding
* Cofinancements publics/privés
* Mobilisation de fonds non dédiés à la préservation de la biodiversité
* Acquisition et bonne gestion du foncier en faveur de la biodiversité

**Initiatives recherchées :**

* **Initiatives opérationnelles illustrant un ou plusieurs de ces leviers d’action ;**
* **dans lesquelles au moins une collectivité,** **tout échelon confondu et syndicats mixtes** **compris, est impliquée** (elle peut être : maitre d’ouvrage, financeur, gestionnaire, personne publique associée, autorité de gestion des fonds européens, coordinateur, animateur, propriétaire foncier, etc.) ;
* **exemplaires, reproductibles, et innovantes** que ce soit dans le type d’actions mises en œuvre (ex: initiatives originales, expérimentales) ou dans la façon de mettre en œuvre des actions relevant du champ d'intervention « habituel » des collectivités en faveur de la biodiversité ;
* **et ayant un impact positif pour la biodiversité.**
* **Description synthétique des différents leviers d’action à illustrer :**

Les leviers d’action identifiés sont de natures variées et représentent des niveaux d’intervention différents (approche globale et intégrée du territoire, stratégie d’intervention sectorielle, action ponctuelle, etc.). S’ils traduisent des degrés d’ambitions variables en termes d’implication en faveur de la préservation de la biodiversité, ils présentent tous un potentiel de déploiement et de développement à l’échelle des collectivités françaises.

|  |
| --- |
| Mise en œuvre de projets de territoire intégrés fondés sur le capital naturel du territoire  Projets de territoire réalisés suivant une approche globale et intégrée où le capital naturel représente un des piliers de la démarche. La biodiversité est alors considérée comme un atout, un vecteur de développement et de bien-être, porteur de valeur ajoutée pour le territoire et ses habitants (emploi, amélioration des conditions de vie, santé, etc.). |
| Acquisition, structuration, mutualisation, mise à disposition et valorisation des connaissances liées à la préservation de la biodiversité et à ses enjeux  Si l’absence de connaissances, ou des connaissances parcellaires, de la biodiversité, des enjeux liés à sa préservation, et de ses interactions avec les activités humaines ne doivent pas être un obstacle à l’action, leur renforcement reste indispensable pour mobiliser et guider au mieux la décision dans les territoires.  Ce renforcement passe par une amélioration de l’acquisition, de la structuration, de la mutualisation et de la mise à disposition des connaissances, puis par une diffusion adaptée et contextualisée de ces dernières auprès des différents publics (décideurs, aménageurs, gestionnaires, acteurs socio-économiques, citoyens, enfants et jeunes, etc.) : inventaires, diagnostics, états des lieux, sciences participatives, renforcement de la recherche, bases de données, observatoires territoriaux de la biodiversité, indicateurs territoriaux de biodiversité, etc.  Ces démarches peuvent être novatrices dans les outils développés ou les objets d’études. |
| Formation et sensibilisation des différents publics cibles aux enjeux de la biodiversité  L’appropriation par tous des enjeux de la biodiversité est nécessaire pour une action collective et efficace en sa faveur.  La sensibilisation des différents publics concernés à cette problématique est donc cruciale (décideurs, aménageurs, gestionnaires, acteurs socio-économiques, citoyens, enfants et jeunes, etc.) : informations dans les médias, manifestations, expositions, actions pédagogiques et de découverte du terrain, incitations à s’investir dans les sciences participatives, organisation de conférences professionnelles, diffusion de guides pratiques et d’argumentaires, etc.  Il convient également de développer la formation professionnelle initiale et continue, car elle concerne l’ensemble de la société. |
| Instances et outils de gouvernance territoriale, de concertation et de dialogue  La conservation de la nature est l’affaire de tous : chacun doit donc y être associé. Au-delà des instances de gouvernance territoriales en faveur de la biodiversité existantes (comité régional trame verte et bleue, conseil scientifique régional du patrimoine naturel, etc.) et instaurées par les récentes évolutions législatives (comité régional biodiversité, agences régionales pour la biodiversité, etc.), des collectivités ont pu mettre en place d’autres instances ou outils de gouvernance collégiale, de concertation ou de dialogue associant les acteurs du territoire pour développer des réflexions ou des projets en faveur de la biodiversité. |
| Partenariats  Certaines collectivités font le choix de mettre en place des partenariats novateurs avec des acteurs nationaux et/ou locaux œuvrant en faveur de la biodiversité (ex : associations, instituts de recherche, etc.) pour renforcer et développer leur implication dans ce domaine. |
| Mise en œuvre collégiale des plans, politiques, programmes et stratégies en faveur de la biodiversité  La mise en œuvre de certains dispositifs en faveur de la biodiversité (ex : schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), stratégies régionales pour la biodiversité (SRB)) repose sur l’engagement volontaire des acteurs du territoire dans le cadre de leurs propres dispositifs et en fonction de leurs compétences. Ils doivent permettre à toutes celles et ceux qui le veulent d’agir en faveur de la biodiversité afin de mutualiser les moyens d’action et de favoriser la cohérence de l’action publique dans ce domaine.  Cette mise en œuvre collégiale peut par exemple reposer sur un système d’adhésion (signature d’une charte d’adhésion) puis d’engagement des acteurs volontaires (proposition d’un plan d’actions), à l’image de ce que propose la stratégie nationale pour la biodiversité. |
| Outils de management améliorant la transversalité et le « décloisonnement » interservices  Les outils de management interne qui améliorent la transversalité et le décloisonnement entre les services d’une collectivité, favorisent la connaissance et l’appropriation des enjeux du territoire en matière de biodiversité par l’ensemble des personnels, et donc leur prise en compte dans les politiques et dispositifs mis en place : décloisonnement des interventions, développement du travail interservices, création d’habitudes de travail en commun, communication sur l’enrichissement réciproque, valorisation interne des compétences et de l’expertise de la collectivité en matière de préservation de la biodiversité, etc. |
| Ecoconditionnalité/Bioconditionnalité des aides publiques  L'écoconditionnalité consiste à subordonner le versement d’aides financières au respect de critères environnementaux. Ces critères portent sur la préservation de la biodiversité dans le cas de la bioconditionnalité.  Plus concrètement, il s’agit d’intégrer les principes de préservation de la biodiversité dans les règlements d’attribution des aides des collectivités (à destination d’autres collectivités, d’entreprises, de bailleurs sociaux, d’aménageurs, d’associations, de particuliers, etc.) qui agissent alors en tant que financeurs. L’écoconditionnalité/bioconditionnalité peut avoir un caractère obligatoire ou incitatif (ex : bonification des aides), et il peut exister un gradient dans sa mise en œuvre (respect total ou partiel des critères assorti d’un versement total ou partiel de l’aide financière). |
| Intégration de la biodiversité dans la commande publique  La commande publique d’une collectivité est l'ensemble des contrats qu’elle passe pour satisfaire ses besoins (ex : marchés publics, délégations de services publics, contrats de partenariat public/privé). Le code des marchés publics permet aux acheteurs publics d’intégrer dans leurs commandes des critères sociaux et environnementaux. Depuis 2014, l’adoption d’un schéma de la commande publique socialement et écologiquement responsable est également obligatoire pour les collectivités effectuant au moins 100 millions d'euros d’achats par an.  La collectivité peut donc agir en tant que maitre d’ouvrage en introduisant dans les marchés qu’elle lance (travaux, achats de fournitures, prestations de services, prestations intellectuelles, etc.) des exigences en matière de préservation de la biodiversité (ex : privilégier des matériaux de construction et des processus favorables à la biodiversité lors des chantiers, veiller à l’origine génétique du matériel végétal, développer la restauration collective bio et locale dans les cantines scolaires, demander des écologues dans les équipes de prestataires, etc.) tout en respectant les grands principes de la commande publique (égalité des candidats, transparence de l’information…). |
| Identification puis réduction/suppression des aides publiques dommageables à la biodiversité  L’élimination, la réduction et la réforme des aides publiques dommageables à la biodiversité a été jugée prioritaire aux niveaux international (Convention sur la diversité biologique), européen et national (Stratégie nationale pour la biodiversité 2011 – 2020).  A leur tour les collectivités françaises peuvent s’engager, autant par souci de vertu que d’efficacité, sur la réforme et la réduction des aides publiques qu’elles distribuent et qui peuvent être défavorables à la biodiversité. Pour cela, il s’agit notamment de lister et d’analyser l’ensemble de leurs politiques de subventions pour identifier les aides nuisibles à la biodiversité, pour ensuite les diminuer et les supprimer, et renforcer ainsi la cohérence de l’action publique dans ce domaine. |
| Paiements pour préservation de services écosystémiques  Cet outil repose sur le principe « bénéficiaire-payeur ». Les paiements pour préservation de services écosystémiques sont des programmes volontaires qui offrent aux individus ou aux collectivités dont les décisions d’utilisation des terres ou de gestion des ressources influent sur la prestation de services écologiques une compensation au titre des surcoûts imposés par la fourniture de ces services. Autrement dit, cela correspond à une transaction volontaire où un service écologique (ou une utilisation des terres censées produire ce service) est « acheté » par au moins un individu consommateur (« acheteur ») à au moins un individu fournisseur de service (« vendeur »), si et seulement si le fournisseur garantit la production continue du service.  Par exemple, sur un bassin versant, si les propriétaires terriens en amont préservent des milieux forestiers ou des zones humides qui permettent l’épuration et le filtrage des eaux, ils peuvent recevoir des paiements de la part des utilisateurs d’eau situés en aval (entreprises, collectivités, consommateurs…) pour rémunérer le service rendu par ces terrains. La plupart des mesures agro-environnementales en sont un autre exemple. |
| Marchés verts  Les produits verts incluent les biens et services basés sur une utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes (ex : écotourisme et biocommerce), les marchandises produites avec moins d’incidences sur la biodiversité (ex : exploitation à faible impact pour ce qui est du bois d’œuvre) et les produits dont la consommation a un impact réduit sur l’environnement en raison d’une moindre charge de pollution.  Il s’agit de valoriser au travers de la labélisation, les initiatives locales de conservation et d’utilisation durable de la biodiversité (certification, label…). |
| Crowdfunding (financement participatif)  Le financement participatif, ou crowdfunding  (« financement par la foule ») est un mécanisme qui permet de collecter les apports financiers - généralement des petits montants - d’un grand nombre de particuliers au moyen d’une plateforme dédiée sur internet  - en vue de financer des projets divers (sociaux, environnementaux, culturels, etc.). Plusieurs  modalités de financement participatif existent : le don (avec ou sans contrepartie), le prêt (avec ou sans intérêts) et l’investissement en capital.  Grâce au nouveau cadre juridique adopté par le gouvernement en 2014, ce mode de financement participatif est désormais accessible aux collectivités territoriales et à leurs établissements. Via l’utilisation des plateformes existantes ou la création de leur propre dispositif, des collectivités ont pu mobiliser leurs habitants pour participer au financement d’initiatives locales, voire de leurs propres projets, dans le domaine de la préservation de la biodiversité. |
| Cofinancements publics/privés  Compte tenu du contexte actuel de restriction des finances publiques, des mécanismes peuvent être mis en place pour mobiliser les financements du secteur privé en faveur de la biodiversité.  Ainsi, les financements du secteur privé peuvent être mobilisés par les collectivités au moyen de cofinancements de projets ou par la mise en place de partenariats public-privé sur le terrain. Les fonds publics peuvent alors avoir des effets de levier importants. |
| Mobilisation de fonds non dédiés à la préservation de la biodiversité  Pour assurer une action publique efficace et cohérente en faveur de la biodiversité, ses enjeux doivent être pris en compte de manière transversale dans l’ensemble des politiques sectorielles du territoire et des projets réalisés. Les fonds prévus pour la mise en œuvre de ces dispositifs peuvent alors être mobilisés au bénéfice de la préservation de la biodiversité.  Par ailleurs, les fonds européens peuvent représenter une véritable manne financière en faveur de la biodiversité. Compte tenu de la concentration thématique requise par les règlements européens pour la période de programmation 2014-2020, il est important d’intégrer la biodiversité dans tous les axes prioritaires (recherche, innovation, TIC, économie à faible teneur en carbone, etc.).  La Région, en tant que nouvelle autorité de gestion des fonds européens, a un important rôle à jouer dans ce domaine. |
| Acquisition et bonne gestion du foncier en faveur de la biodiversité  L’acquisition foncière, et la bonne gestion écologique des milieux acquis, peut représenter un levier d’action important des collectivités en faveur de la préservation de la biodiversité (ex : l’outil foncier est un des piliers de la politique des Espaces naturels sensibles). |

* **Les initiatives proposées pour illustrer ces leviers d’action doivent être innovantes, exemplaires et reproductibles.** Plus précisément :
  + les initiatives proposées doivent présenter un caractère novateur, c’est-à-dire qu’elles doivent introduire une nouveauté, que ce soit dans le type d’actions ou de projets mis en œuvre (ex: initiative originale, expérimentale) ou dans la façon de mettre en œuvre des actions ou des projets relevant du champ d'intervention « habituel » des collectivités territoriales en faveur de la biodiversité ;
  + les initiatives présentées dans cette étude doivent avoir une fonction d’exemplarité pour les autres collectivités, ouvrir de nouvelles voies de réflexion et d’intervention, et être reproductibles au-delà des spécificités propres au contexte local.

Ainsi, une initiative qui est innovante uniquement à l’échelle d’une collectivité alors qu’elle est déjà développée et mise en œuvre dans d’autres territoires, ne rentre pas dans le champ des exemples recherchés.

* Les informations recueillies grâce à ce questionnaire permettront d’alimenter l’étude en cours. **Les initiatives innovantes proposées les plus représentatives de chaque levier d’action figureront par ailleurs sous forme d’encarts illustratifs dans la publication finale de l’étude à diffusion nationale**.
* La description de chaque projet **peut inclure des références bibliographiques et des liens vers des documents complémentaires.**
* Nous souhaitons que **toutes les structures impliquées dans chaque initiative soient citées et leur implication explicitée.**

# Si vous souhaitez nous proposer une initiative répondant aux critères demandés, nous vous remercions de bien vouloir nous renvoyer le questionnaire ci-après renseigné avant le vendredi 19 aout.

# Pour toute question, vous pouvez contacter valerie.moral@uicn.fr

# Nous vous remercions par avance pour votre collaboration.

# QUESTIONNAIRE

**VOS COORDONNEES**

**Nom de la personne répondant au questionnaire :**

**Nom de l’organisme :**

**Direction et fonction :**

**Téléphone :**

**Email :**

**DESCRIPTION DE L’INITIATIVE**

# Intitulé de l’initiative :

# Résumé *(une vingtaine de lignes décrivant le projet ou l’action : contexte d’émergence, objectifs, périmètre et public cible, contenu et méthode, gouvernance, résultats, etc.)* :

# Etat d’avancement de l’initiative

## Date de début de l’initiative :

## Etat d’avancement : ☐ en cours ☐ terminée

## Date de fin (prévue si l’initiative est en cours) :

1. **Collectivité impliquée**

## Nom de la collectivité :

## Catégorie de la collectivité :

☐ Région

☐ Département

☐ Intercommunalités : ☐ communauté de communes  ☐ communauté d’agglomération

☐ communauté urbaine ☐ syndicat d’agglomération nouvelle ☐ métropole

☐ Communes

☐ Syndicat mixte

☐ Autres, veuillez préciser :

## Localisation géographique :

Adresse :

Code postal et Ville :

Région et Département :

La collectivité est-elle située (pour tout ou partie) dans un : ☐ Parc national ☐ Parc naturel régional

## Décrivez le rôle de cette collectivité dans l’initiative présentée *(5 lignes maximum – Ex : maitre d’ouvrage, financeur, gestionnaire, personne publique associée, autorité de gestion des fonds européens, coordinateur, animateur, propriétaire foncier, etc.)* :

1. **Partenaires**

## Quels sont les autres partenaires engagés dans cette initiative et quels sont leurs rôles respectifs ?

**Partenaires techniques***(veuillez préciser en quelques mots le rôle de chacun dans l’initiative proposée)* **:**

**Partenaires financiers***(veuillez préciser les montants de leurs contributions financières respectives) :*

1. **Budget**

## Coût total de l’initiative :

## Montant de la contribution financière de la collectivité :

1. **Contenu et mise en œuvre**

## Décrivez plus précisément le contenu de l’initiative *(une vingtaine de lignes maximum décrivant par exemple les étapes de réalisation du projet, les actions concrètes menées, la démarche partenariale adoptée, etc.)*

## En plus de la biodiversité, cette initiative porte-t-elle sur d’autres thématiques d’intervention (ex : urbanisme, transport, éducation, etc.) ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, veuillez préciser lesquelles :

## Est-ce que cette initiative s’inscrit dans une stratégie territoriale de préservation de la biodiversité *(ex : stratégie régionale pour la biodiversité, plan local pour la préservation de la biodiversité, Agenda 21, etc.)*

☐ Oui

☐ Non

Si oui, veuillez préciser laquelle :

## Dans la collectivité, quels sont les services impliqués dans l’élaboration et la mise en œuvre de cette initiative, et quels sont leurs rôles respectifs ?

1. **Résultats**

## L’initiative dispose-t-elle d’un dispositif de suivi-évaluation ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, lequel ? :

A-t-elle déjà fait l’objet d’une évaluation ? :

☐ Oui

☐ Non

Si oui, quand et par quel organisme *(ex : autoévaluation interne, évaluation externe par un bureau d’études, etc.)*?

## Décrivez les principaux résultats attendus ou obtenus *(une vingtaine de lignes maximum)*

Pour la collectivité :

Pour le territoire et ses acteurs :

Pour la biodiversité (*décrivez en quoi cette initiative a ou aura un impact positif pour la biodiversité*) :

## Avez-vous identifié des freins ou des difficultés dans l’élaboration et la mise en œuvre de cette initiative ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, lesquels ? :

Si oui, sont-ils liés aux spécificités du(des) levier(s) que l’initiative illustre?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, veuillez préciser et expliquer le cas échéant comment ces difficultés ont pu être résolues :

## Avez-vous identifié ce qui a pu faciliter l’élaboration et contribuer à la réussite de la mise en œuvre de l’initiative ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, veuillez préciser :

Si oui, est-ce lié au(x) levier(s) que l’initiative illustre?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, veuillez préciser et détailler les bonnes pratiques issues de l’initiative :

**REPONSE AUX CRITERES DEMANDES**

1. **Leviers d’action illustrés**

## Quel(s) levier(s) d’action cette initiative illustre-t-elle *(cochez le ou les leviers d’action concernés) ?*

☐ Mise en œuvre de projets de territoire intégrés fondés sur le capital naturel du territoire

☐ Acquisition, structuration, mutualisation, mise à disposition et valorisation des connaissances liées à la préservation de la biodiversité et à ses enjeux

☐ Formation et sensibilisation des différents publics cibles aux enjeux de la biodiversité

☐ Instances et outils de gouvernance territoriale, de concertation et de dialogue

☐ Partenariats

☐ Mise en œuvre collégiale des plans, politiques, programmes et stratégies en faveur de la biodiversité

☐ Outils de management améliorant la transversalité et le « décloisonnement » interservices

☐ Ecoconditionnalité/Bioconditionnalité des aides publiques

☐ Intégration de la biodiversité dans la commande publique

☐ Identification puis réduction/suppression des aides publiques dommageables à la biodiversité

☐ Paiements pour préservation de services écosystémiques

☐ Marchés verts

☐ Crowdfunding

☐ Cofinancements publics/privés

☐ Mobilisation de fonds non dédiés à la préservation de la biodiversité

☐ Acquisition et bonne gestion du foncier en faveur de la biodiversité

1. **Initiative exemplaire, reproductible et innovante**

## Selon vous, en quoi cette initiative est-elle exemplaire ? *(une dizaine de lignes maximum)*

## Selon vous, cette initiative est-elle reproductible ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, à quelle(s) échelle(s) :

## Selon vous, en quoi cette initiative est-elle innovante ? *(une dizaine de lignes maximum)*

## A votre connaissance ce type d’initiative est-il mise en œuvre par d’autres collectivités ou sur d’autres territoires ?

☐ Oui

☐ Non

☐ Ne sait pas

Si oui, veuillez préciser :

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

1. **Merci de mentionner les références bibliographiques utilisées et complémentaires :**
2. **Photos, cartes, graphes et autres supports visuels**

## Si vous le souhaitez, vous pouvez nous envoyer en pièce jointe des photos en haute résolution (>1 Mo) avec un titre et le nom de l’auteur à créditer pour illustrer votre initiative (en envoyant ces images, vous nous autorisez à les utiliser si besoin pour la publication).